

Conditions générales d'achat, version 1/2011

§ 1 Domaine d'application

Nos conditions suivantes s'appliquent à tous les contrats conclus entre nous et le vendeur concernant la livraison de marchandises. Elles sont aussi valables pour toutes les relations commerciales à l'avenir, même si elles ne sont pas expressément accordées de nouveau, si la partie contractante est une personne publique ou un commerçant et le contrat appartient à l'exercice de son activité commerciale.

Conditions différentes du vendeur, qui nous n'acceptons pas expressément, sont non contractuelle pour nous, même si nous ne les contredisons explicitement. Nos conditions sont aussi valables, si nous acceptons la livraison du vendeur inconditionnellement et si nous connaissons des conditions opposantes ou divergentes du partenaire de contrat.

§ 2 Prix et conditions de paiement

Le prix mentionné par nous dans la commande est obligatoire. Les frais d'emballage sont inclus dans le prix. Toutes les factures du vendeur doivent être avec le numéro de commande indiqué par nous. Le vendeur doit établir la facture en trois exemplaires et une copie du bon de livraison doit être ajoutée à la facture.

Pourvu qu'on n'ait pas conclu un autre accord par écrit avec le vendeur, nous payons dans un délai de 14 jours, à partir de la date de réception de la marchandise et de la facture et après l'équipement a été vérifié avec succès, avec un escompte de 3 % ou dans les 30 jours sans déduction. Les droits légaux de compensation et rétention reviennent complètement à nous.

Nous sommes autorisés de céder tous les droits du contrat d'achat sans accord du vendeur. Le vendeur n'est pas autorisé de céder créances du contrat à tiers sans autorisation préalable par écrit de notre part.

§ 3 Délai de livraison

Les délais de livraison ou les dates de livraison mentionnés par nous dans la commande sont obligatoires pour le vendeur.

Le vendeur est obligé de nous informer immédiatement par écrit, si circonstances interviennent ou deviennent découvrables pour lui, qui montrent que le délai de livraison convenu ne peut pas être observé.

Si le vendeur se met en retard de livraison, nous avons le droit de valoir toutes nos exigences légales.

Au cas où nous faisons valoir le droit aux dommages et intérêts, le vendeur est en droit de prouver qu'il n'est pas responsable pour le manquement aux obligations.

Le vendeur doit emballer soigneusement la marchandise commandée et il doit l'envoyer à nous, de sorte que la marchandise n'est pas endommagée pendant le transport. S'il ne serait pas possible pour le vendeur de nous envoyer la marchandise à cause de la taille ou le poids de la marchandise, il doit nous informer à temps, qu'on doit arranger un enlèvement. Ensuite la marchandise commandée doit être démontée et doit être mise en place en état décomposée, respectivement partiellement décomposée, de plain-pied. Il doit être possible qu'une seule personne puisse effectuer l'enlèvement. Sinon le vendeur doit nous informer et il doit mettre à la disposition des assistants pour l'enlèvement. S'il y avait des problèmes concernant l'enlèvement, qui n'étaient pas prévisibles suite aux indications du vendeur, ainsi le vendeur doit payer les frais supplémentaires pour l'enlèvement de la marchandise..

§ 4 Livraison

Dans le cas de retour de marchandise défectueuse au vendeur, le vendeur doit payer les coûts et assumer les risques.

§ 5 Interdiction de cession

La cession des créances du vendeur contre nous est exclue. Une telle cession nécessite notre accord exprès par écrit.

§ 6 Lieu d'exécution/Tribunal compétent/Disposition finale/Droit en vigueur

Le lieu d'exécution et tribunal compétent exclusive concernant livraisons et paiements (actions judiciaires concernant cheques incluses) et toutes querelles entre les parties qui se résultent des contrats conclus entre eux, est notre siège social en 72393 Burladingen, dans la mesure où le vendeur est commerçant d'après le code de commerce allemand (HGB) ou une personne publique.

Les relations entre les parties contractantes sont réglées exclusivement par le droit applicable dans la République Fédérale d'Allemagne.

Si une disposition de ces conditions générales d'achat est ou devient invalide ou inapplicable, la validité du reste des conditions générales d'achat en restera inchangée

Modifications, compléments, accords complémentaires des offres et des contrats, ainsi que fixation des délais doivent être effectués par écrit pour être efficace. Les contractantes répondent aux exigences de l'écrit par envoi des documents par email ou fax.